



GRUPE D'ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES
INITIATIVES DES SOMMETS DES AMÉRIQUES (SIRG)
Septième réunion ordinaire de 2022
6 décembre 2022
Format virtuel

OEA/Ser.E
GRIC/O.7/INF.1/22
19 décembre 2022
Original : anglais

MODÈLE DE PRÉSENTATION D'INFORMATION SUR LES BONNES PRATIQUES^{1/}

- Institution : Nom de l'institution qui met en œuvre la bonne pratique.
- Titre : Titre de la bonne pratique, thème abordé et lien de la pratique avec le document pertinent du neuvième Sommet.
- Description de la bonne pratique : brève description et résumé de la bonne pratique ainsi qu'une explication sur la raison pour laquelle elle doit être considérée comme telle, description de la viabilité et de la possibilité de transférer la pratique.
- Raisons et importance : Décrire les raisons pour lesquelles la bonne pratique a été développée. Décrire la situation prévalant avant son adoption et identifier le ou les problème/s qu'elle aborde.
- Focalisation : Décrire la conception et la méthodologie proposées pour appliquer la bonne pratique. Quels sont les éléments qui ont été considérés pour la conception et la méthodologie ? Les expériences d'autres pays ont-elles été prises en compte ? Des lois-types ont-elles été utilisées ?
- Mise en œuvre : Comment la bonne pratique est-elle en train d'être mise en œuvre ? Quelles ressources financières et humaines ont été nécessaires pour sa mise en œuvre ?
- Résultat : Quel a été le résultat réel ou escompté de la mise en œuvre de la bonne pratique ? Quels ont été les avantages et les expériences réussies ? Les problèmes identifiés qui ont donné lieu à la mise en œuvre de la pratique ont-ils été résolus ? Quel a été leur impact ?
- Reproductibilité : Quelles ont été les ressources mobilisées pour mettre en œuvre la pratique et dans quelle quantité ? Quelle est la source des ressources ? Quelles sont les avancées pertinentes susceptibles d'être maximisées dans l'avenir ? Quelles sont les faiblesses ou difficultés qu'il importerait d'améliorer ? Décrire au moins trois aspects clés qu'il faudrait tenir en compte pour

1. Ce document est basé sur le modèle de présentation d'informations relatives aux bonnes pratiques du mécanisme de suivi et de mise en œuvre de l'Engagement de Lima (GRIC/O.6/doc.26/18), et a été adapté afin de présenter des informations relatives aux bonnes pratiques dans le cadre du suivi et de la mise en œuvre du neuvième Sommet des Amériques. Une « bonne pratique » est définie comme une pratique qui naît en réponse à une situation devant être modifiée ou améliorée. Elle peut être innovante (étant entendu que l'innovation n'implique pas forcément une nouvelle action, mais parfois aussi une manière différente et créative de réaliser ou de réorganiser des pratiques existantes) et peut, le cas échéant, inclure des éléments d'évaluation des résultats, de feedback et de réorganisation. Il s'agit donc d'activités qui ont un impact positif ou qui conduisent à un saut qualitatif dans le pays en relation avec l'accomplissement de l'un des mandats du neuvième Sommet.

reproduire la pratique autre part. Quels sont les éléments pour assurer la fidélité de la mise en œuvre dans un processus de reproductibilité ?

- Coopération technique : La bonne pratique pourrait-elle être adaptée et servir à d'autres pays ? La pratique pourrait-elle apporter une assistance technique à d'autres États aux fins de mise en œuvre de celle-ci ? Décrire un point de contact dans l'entité qui pourrait apporter cette aide.
- Suivi : Existe-t-il un ou plusieurs groupes chargés d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la bonne pratique ? Quelle sera la méthode de suivi de la mise en œuvre de la bonne pratique ? Y aura-t-il un rapport de suivi ?
- Leçons apprises : Décrire quelques leçons apprises de la mise en œuvre de la bonne pratique. Quels ont été les défis à relever dans la mise en œuvre de la pratique ?
- Documents : Où trouver plus d'information sur la pratique (par ex. hyperlien) ?
- Contact : Personne à contacter pour recevoir plus d'information.